



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-sixième session

186 EX/ONG/3  
PARIS, le 29 avril 2011  
Anglais et français seulement

Point 31 de l'ordre du jour provisoire

## COMITÉ SUR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

### RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES, LES FONDATIONS ET INSTITUTIONS SIMILAIRES

**Table ronde sur le thème « Impact social et humain des migrations internationales »**

#### Résumé

Le présent document a pour objet de fournir des informations pertinentes concernant les activités de l'UNESCO en rapport avec le thème de la Table ronde sur l'impact social et humain des migrations internationales qui se tiendra dans le cadre des travaux du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales lors de la 186<sup>e</sup> session du Conseil exécutif. Il est conçu comme un document de synthèse propre à faciliter les discussions pendant la Table ronde.

## ACTIVITÉS DE L'UNESCO DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS

Les migrations internationales occupent un rang de priorité élevé dans l'agenda politique de nombreux pays dans le monde. Le nombre de migrants internationaux a doublé depuis 1960, franchissant la barre des 200 millions, et il ne cesse de croître. Les migrations ont pendant longtemps été considérées dans des contextes bilatéraux ou régionaux, mais les flux actuels se caractérisent par une complexité croissante, qu'il s'agisse de leur direction, de leur volume ou de leur composition (y compris des paramètres tels que le sexe, la tranche d'âge, le niveau de qualification ou le statut juridique). Or, les États ont chacun leur politique en matière de migration et ne coopèrent guère entre eux – d'où des processus décisionnels incohérents et éclatés. Au sein des Nations Unies, les migrations ont longtemps été un sujet controversé. Depuis quelques années, toutefois, plusieurs initiatives majeures visent à définir une approche nouvelle des migrations au niveau international. On citera notamment la publication d'un important rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, l'organisation à l'ONU d'un Dialogue de haut niveau, et la création du Groupe mondial sur la migration (GMG), auquel l'UNESCO s'est jointe en 2007 et qu'elle présidera de juillet à décembre 2011. **Il incombe donc à l'UNESCO de prendre part au réexamen global des politiques migratoires en cours au sein des Nations Unies et au niveau international**, en coopération avec ses partenaires, et de mettre au point sa contribution propre à ce débat.

### I. MANDAT DE L'UNESCO

Le mandat de l'UNESCO, qui l'appelle à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et la culture, la collaboration entre nations, lui assigne un rôle des plus pertinents sur la question des relations entre migrations internationales et développement. Dès 1952, la Conférence générale a adopté une résolution demandant au Directeur général de « poursuivre les études et les activités concernant les aspects sociaux et culturels des problèmes de population et de migration, et à collaborer à cette fin avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail, les autres institutions spécialisées intéressées et les organisations internationales compétentes ». Au fil des ans, la migration a figuré dans les plans de travail de l'Organisation au titre de divers programmes, et elle occupe depuis plusieurs décennies une place importante dans le grand programme III – Sciences sociales et humaines.

L'UNESCO peut contribuer à la compréhension des migrations internationales et à la formulation de politiques dans ce domaine à travers plusieurs de ses grandes fonctions :

- comme laboratoire d'idées, en étudiant, en coopération avec divers partenaires, les questions en rapport avec l'éducation, les sciences sociales, la communication et la culture que soulève la migration et en identifiant des stratégies et des politiques appropriées pour y faire face ;
- comme centre d'échange d'information, en collectant, transmettant, diffusant et partageant l'information, les connaissances et les meilleures pratiques concernant les migrations internationales et le développement, et en définissant des solutions et des politiques novatrices ;
- comme organisme normatif, à l'origine de conventions sur la reconnaissance des titres et de grands instruments énonçant des normes en ce qui concerne la diversité culturelle et les droits de l'homme ;
- par son action de renforcement des capacités et d'instigation de la coopération internationale entre chercheurs et décideurs dans le domaine des migrations internationales ;

- comme promotrice de politiques de lutte contre la discrimination dans le cadre, notamment mais non exclusivement, de la Coalition internationale des villes contre le racisme.

## **II. CHAMPS D'ACTION**

L'UNESCO a entrepris des projets de recherche axés sur la formulation de politiques concernant un certain nombre d'enjeux hautement prioritaires pour les États, afin de proposer des vues soigneusement documentées qui remettent en question les politiques traditionnelles et suscitent une réflexion novatrice sur les moyens de faire face à certains des défis de la migration. Les thèmes abordés sont notamment les suivants : le lien entre migrations et éducation et les problèmes que soulèvent la mobilité du personnel qualifié et la reconnaissance internationale des titres ; les relations entre migrations et développement, l'accent étant mis en particulier sur la mise en valeur des savoirs des diasporas à l'aide des TIC ; l'impact des changements de l'environnement planétaire sur la migration ; l'inclusion sociale des migrants dans les sociétés d'accueil, et la reconnaissance des pratiques discriminatoires et des manifestations d'intolérance dans ces sociétés, une attention particulière étant portée aux questions de genre et au juste équilibre entre intégration culturelle et respect de la diversité culturelle ; la promotion de villes plus accueillantes pour les nouveaux venus ; la création de réseaux de recherche et de plates-formes innovantes permettant des échanges entre chercheurs et décideurs, en coopération avec un large éventail de partenaires, parmi lesquels des organisations intergouvernementales, des groupes de la société civile et des universités ; et la mobilité liée à des phénomènes environnementaux ou à des situations de post-catastrophe, s'agissant en particulier des courants Sud-Sud.

### **A. MIGRATION ET ÉDUCATION**

Migration et éducation sont des processus étroitement imbriqués. L'éducation est un facteur clé dans la dynamique de la migration. Les individus peuvent migrer parce qu'ils ont acquis des compétences susceptibles d'être utilisées sur des marchés du travail à l'étranger ou bien parce qu'ils souhaitent étudier et acquérir une formation à l'étranger afin d'améliorer leurs possibilités professionnelles, ou encore parce que, dans le cadre du regroupement familial, ils doivent compléter leurs études ou leur formation ou accompagner celles des enfants et des jeunes migrants. Dans d'autres cas, l'insuffisance des possibilités de formation peut compromettre les perspectives socioéconomiques des individus, les incitant ainsi à chercher des opportunités à l'étranger.

Un facteur déterminant pour la mobilité internationale des travailleurs est la reconnaissance des qualifications et de la formation technique. Comme le processus de Bologne l'a montré dans l'Union européenne, il s'agit là d'un puissant moyen de renforcer la qualité de l'éducation et la coopération internationale dans ce domaine. Les activités de l'UNESCO en la matière sont axées autour des six conventions sur la reconnaissance des qualifications. Ces conventions de l'UNESCO sont des accords juridiques entre pays convenant de reconnaître les titres universitaires délivrés par les autres pays qui ont ratifié le même accord.

- États d'Afrique – Convention régionale de reconnaissance (1981)
- États arabes – Convention régionale de reconnaissance (1978)
- Asie et Pacifique – Convention régionale de reconnaissance
- Région européenne – Convention de reconnaissance de Lisbonne (1997)
- Amérique latine et Caraïbes – Convention régionale de reconnaissance (1974)
- Région méditerranéenne - Convention régionale de reconnaissance (1976)

S'agissant des évolutions récentes, les États membres de la région Asie-Pacifique procèdent actuellement à l'actualisation de leur Convention régionale ; une réunion est prévue pour novembre 2011. En Afrique, les États membres ont eux aussi exprimé leur intention de procéder à

une actualisation mais n'ont pas encore arrêté leur programme de travail à cet égard. À la demande de la Norvège, un rapport a été établi sur le thème *Migration et éducation : assurance qualité et reconnaissance mutuelle des titres* (2009). Faisant la synthèse des travaux d'un groupe d'experts qui s'est réuni les 22 et 23 septembre 2008 au Siège de l'UNESCO à Paris, ce rapport recense un certain nombre de pratiques et de politiques concluantes fondées sur neuf études de pays et examinées par des experts de l'UNESCO, de l'OMS, de l'OIM, de la CNUCED, du Secrétariat du Commonwealth, de l'OCDE et de la Fédération internationale pharmaceutique (FIP). Les neuf études de cas portaient sur l'Australie, le Canada, la Chine, la France, la Malaisie, le Maroc, les Philippines, le Sénégal et le Royaume-Uni.

Un autre domaine d'activité de l'UNESCO concerne la mobilité des étudiants et les travaux statistiques sur cette question réalisés par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Les étudiants en mobilité internationale sont ceux qui ont franchi une frontière nationale et se sont rendus dans un autre pays avec l'objectif d'y étudier. Trois critères opérationnels sont généralement utilisés pour les recenser : (1) le pays de résidence permanente ou habituelle de l'étudiant, (2) le pays où il a reçu l'enseignement antérieur, (3) le pays dont il a la nationalité. L'ISU réalise des enquêtes annuelles parmi les États membres pour collecter des données sur tous les niveaux de l'enseignement, depuis le primaire jusqu'au tertiaire. Les résultats sont publiés chaque année dans le Recueil de données mondiales sur l'éducation. L'édition 2009, centrée sur l'enseignement supérieur, met en évidence l'accroissement de la mobilité étudiante. Depuis 1975, le nombre d'étudiants en mobilité a été multiplié par 3,5 : de 0,8 million, il est passé à 2,8 millions en 2007. Le rapport fournit des statistiques détaillées sur les pays d'origine, les pays d'accueil, les destinations privilégiées et les types de programme, les domaines d'études les plus courants, etc.

## **B. MIGRATION QUALIFIÉE ET DÉVELOPPEMENT**

La migration qualifiée est un aspect central des flux de migration contemporains. S'il s'inscrit dans le contexte actuel de la mondialisation économique, ce phénomène n'en est pas moins une source de préoccupation majeure pour les pays de départ en termes de fuite des cerveaux. Les États qui investissent dans l'éducation voient avec déplaisir le départ de leurs citoyens vers les pays développés – de même que les politiques concrètes qui promeuvent ce processus (comme la carte bleue européenne) – et la déperdition de compétences qui en résulte. Le Rapport de l'UNESCO sur la science 2010 met largement en évidence et analyse de façon détaillée l'impact des migrations qualifiées sur la R-D et sur le développement dans son ensemble.

Le rapport analyse les tendances et évolutions qui ont façonné la recherche scientifique, l'innovation et l'enseignement supérieur au cours des cinq dernières années, notamment l'impact de la récession économique mondiale actuelle. Il décrit un environnement de plus en plus compétitif, caractérisé par des flux d'informations, de connaissances, de personnels et d'investissements intenses et multidirectionnels. En ce qui concerne les migrations, le rapport note que les pays forment beaucoup plus de scientifiques et d'ingénieurs qu'auparavant, mais que les diplômés ont du mal à trouver des postes qualifiés ou des conditions de travail attrayantes dans leur pays. La migration de chercheurs hautement qualifiés, en particulier mais pas exclusivement, du Sud vers le Nord est devenue pour cette raison un trait marquant de la dernière décennie.

Pourtant, malgré une littérature abondante sur la migration, il est pratiquement impossible de dresser, au niveau mondial, un tableau systématique et quantitatif de la migration à long terme des personnes hautement qualifiées. De plus, ce phénomène n'est pas perçu de la même manière partout. Certains évoquent la fuite des cerveaux, d'autres préfèrent le terme d'exode ou de circulation des cerveaux. Quelle que soit la terminologie adoptée, plusieurs chapitres du rapport montrent l'acuité que revêt désormais le problème de la fuite des cerveaux et les difficultés provoquées par cette déperdition du savoir sur la R-D des pays touchés (en particulier en Inde, en Asie du Sud, en Turquie ou en Afrique subsaharienne).

Les données montrent en outre que la migration se fait surtout dans le sens du Sud vers le Nord et du Nord vers le Nord, mais l'éventail des destinations s'élargit considérablement : Afrique du Sud,

Fédération de Russie, Ukraine, Malaisie et Jordanie, par exemple, sont désormais devenues des destinations attrayantes pour les personnes hautement qualifiées. De plus, le rapport indique que la diaspora joue un rôle utile, en déclenchant l'élaboration de mesures destinées à rendre plus efficaces le transfert de technologies et la diffusion des connaissances. Ce phénomène encourage les pays à concevoir des stratégies d'incitation au retour pour les expatriés hautement qualifiés. C'est ce qui s'est produit en République de Corée par le passé et se produit actuellement en Chine et ailleurs. L'objectif est d'encourager la diaspora à utiliser les compétences acquises à l'étranger pour apporter des changements structurels dans les pays d'origine. La diaspora peut même être invitée à participer « à distance », si la perspective d'un retour définitif au pays n'est pas envisagée.

### **C. MIGRATION ET GENRE**

L'UNESCO entend faire en sorte que la migration des femmes gagne en visibilité et soit aussi mieux appréhendée dans la recherche et les débats sur l'élaboration des politiques. De nombreux aspects, notamment la question de savoir comment les femmes migrantes se situent en ce qui concerne leurs droits humains et leur autonomisation, n'ont pas été pleinement abordés. Pour accompagner les travaux en cours au niveau international sur les migrations et le genre, travaux qui privilégient le plus souvent les aspects économiques, l'UNESCO adopte une approche fondée sur les droits humains en étudiant les conséquences de la migration pour les femmes. À cet effet, elle initie un dialogue sur la façon dont les femmes elles-mêmes évoluent à la faveur de la migration, afin de déterminer si, en dernière analyse, ce processus est payant ou non pour elles en termes de sécurité personnelle, de pouvoir décisionnel, d'accès aux emplois et aux services sociaux, et en ce qui concerne d'autres aspects liés aux droits.

L'UNESCO donne la parole à des spécialistes du genre, des chercheurs travaillant avec les associations de migrants et des spécialistes de différents organismes onusiens dans le numéro de la revue *Diversities* intitulé « *Female Migration Outcomes: Human Rights Perspectives* » (mars 2011). En outre, l'UNESCO lancera un programme thématique sur « les droits des femmes dans les situations de post-conflit et la prévention de la violence contre les femmes » ; il s'agira d'appuyer le rôle joué par les femmes en tant qu'agents de progrès dans les sociétés qui sortent d'un conflit et d'œuvrer pour l'élimination de la violence contre les femmes, notamment dans le contexte des migrations et des déplacements forcés.

### **D. MIGRATION ET CHANGEMENT ENVIRONNEMENTAL PLANÉTAIRE**

Le changement climatique est l'une des préoccupations majeures pour la communauté internationale. Il entraîne de multiples conséquences sur les plans social et humain ; son impact sur les migrations, notamment, est l'objet d'une attention croissante à la fois de la part des décideurs et des chercheurs. La raréfaction des ressources, la désertification, les risques de sécheresses et d'inondations, et la hausse du niveau des mers pourraient pousser des millions de gens à émigrer. Pourtant, bien que la question des liens entre changement climatique et migration suscite de l'intérêt, les recherches sur le sujet et la formulation de politiques restent limitées.

Beaucoup d'incertitudes subsistent quant aux mécanismes à l'œuvre, au nombre de personnes touchées et aux zones géographiques concernées. Il y a désaccord entre ceux qui mettent en avant l'impact direct de l'environnement sur les flux de populations et ceux qui insistent davantage sur le contexte social, économique et politique dans lequel de tels flux interviennent. Surtout, l'impact sur la formulation des politiques est un aspect qui reste fort peu abordé.

L'UNESCO a réuni des chercheurs du monde entier pour fournir un aperçu global du lien entre changement climatique et migration. L'ouvrage résultant de ces travaux fournit des données empiriques sur les liens entre climat et migration et rassemble des études de cas ainsi que des analyses émanant de différentes disciplines. Plusieurs aspects clés sont examinés : politiques adoptées par les États et vues des différents acteurs institutionnels ; perspectives critiques sur le lien réel entre environnement et migration (forcée) ; concepts et notions adéquats pour rendre

compte de ce lien ; implications en termes de genre et de droits humains et, enfin, droit international et responsabilités. Les conclusions de ces recherches éclaireront la formulation des politiques et aideront à élaborer des dispositifs rationnels et efficaces pour répondre à l'un des plus grands défis de notre temps. Cet ouvrage détaillé sur la question – le tout premier du genre – sera publié par l'UNESCO en 2011, en partenariat avec Cambridge University Press.

Dans le prolongement de cette étude, l'UNESCO élaborera des guides portant sur la pertinence et l'efficacité de la réinstallation et de la migration comme mesure de réduction des risques de catastrophe, et son articulation avec les plans globaux en la matière. Des études de cas documenteront les pratiques récentes et les enseignements tirés dans ce domaine en Afrique et en Asie-Pacifique, de façon à systématiser ces expériences et à mettre au point une méthodologie pour gérer la réinstallation en tant qu'option visant à réduire les risques de catastrophes induites par le changement climatique. Ces guides pratiques aideront les décideurs à élaborer et mettre en œuvre des programmes de réinstallation en proposant un large éventail d'orientations et de bonnes pratiques concernant les droits de l'homme, les aspects culturels, la gouvernance et le rôle des parties prenantes.

En outre, une proposition de financement extrabudgétaire a été élaborée (pour une demande d'un montant total de 650 000 dollars des États-Unis), en vue d'établir un réseau de spécialistes chargé de suivre l'évolution des données factuelles relatives au changement climatique et aux migrations et d'échanger des informations. On ne dispose encore que de peu de données en la matière, d'où la nécessité d'encourager des recherches utiles à la formulation de politiques. De plus, les capacités de recherche sont sous-développées dans les pays les moins avancés, ce qui plaide en faveur d'initiatives destinées à les renforcer de façon que ces sociétés soient mieux à même de mesurer les enjeux auxquels elles sont confrontées. Le réseau susmentionné rassemblerait des spécialistes des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales, qui seraient appelés à se pencher sur les dimensions sociales et humaines du changement climatique, en prêtant une attention particulière aux liens entre changement climatique et mouvements de population, lesquels constituent l'un des principaux mécanismes d'adaptation à la dégradation de l'environnement.

## **E. MIGRATIONS ET INTÉGRATION RÉGIONALE**

En coopération avec l'Université des Nations Unies, l'UNESCO a lancé une enquête mondiale sur le positionnement des organisations régionales face aux migrations et à la liberté de circulation accrue. Le projet étudie les perspectives d'accords sur la gouvernance des migrations conclus dans le cadre des processus d'intégration régionale. C'est une idée assez nouvelle puisque l'intégration régionale a longtemps privilégié la libre circulation des biens et des services. Pourtant, comme le montre l'exemple de l'UE, la gestion des migrations a tout à gagner d'une perspective régionale. Le projet aboutira à la publication d'un Rapport mondial sur l'intégration régionale et les migrations. Ce rapport présentera un tour d'horizon des enjeux, assorti de recommandations stratégiques, et des chapitres seront consacrés à la situation dans plusieurs régions du monde.

## **F. URBANISATION : DES VILLES PLUS ACUEILLANTES POUR LES NOUVEAUX VENUS**

La majorité des migrants s'établissent en ville, ce qui est à la fois la cause et la conséquence de l'urbanisation galopante qui se poursuit partout dans le monde. Les autorités locales doivent créer des environnements durables en conciliant diversité culturelle et cohésion sociale, d'une part, et développement économique, d'autre part. Bien que les migrations internationales et la progression du multiculturalisme qui en résulte soient un enjeu de plus en plus important en matière de gouvernance urbaine, ces autorités locales sont rarement préparées à mettre en œuvre les politiques spécifiques qui sont nécessaires pour intégrer au sein de la société urbaine des populations aux traditions culturelles, sociales et religieuses différentes.

Les grands événements organisés par l'ONU, comme les forums urbains mondiaux, doivent être l'occasion de chercher à réduire le fossé qui existe entre les résultats de la recherche et les

décideurs au moyen de dialogues de haut niveau, d'ateliers de formation et de l'établissement de réseaux : à Rio, en mars 2010, lors du cinquième Forum urbain mondial, l'UNESCO a fait valoir au niveau des Nations Unies la nécessité d'intégrer la diversité culturelle dans nos villes afin d'assurer un développement urbain durable, équitable et inclusif.

Des questions telles que l'intégration sociale et spatiale des nouveaux arrivants, la prise en compte de la diversité culturelle et des droits de l'homme dans les projets d'urbanisme et de logement, la création dans la ville d'espaces publics permettant aux migrants d'exprimer leurs différences culturelles et le rôle des femmes dans la promotion de la diversité culturelle en milieu urbain et dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté urbaines croissantes sont au cœur de la coopération avec les chaires UNESCO et les associations internationales de villes qui sont partenaires. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO, par exemple ceux de Brasilia, de Beijing ou de New Delhi, s'efforcent aussi de répondre à ces questions selon les perspectives propres de la région qu'ils desservent en vue d'aider les États membres à anticiper les effets locaux des flux migratoires toujours plus importants vers les mégalopoles et les capitales, qui ont un impact direct sur les conditions de vie au quotidien.

## II. PRINCIPALES RÉALISATIONS

### A. PUBLICATIONS

L'UNESCO publie régulièrement des ouvrages, rapports ou numéros de revues de qualité traitant de questions liées à la migration. Elle a notamment publié les ouvrages suivants : *Migrations sans frontières* (2007), *Democracy and Human Rights in Multicultural Societies* (2007), *Migration and Human Rights* (2009) et *Migrating Alone* (2010). Les ouvrages à paraître porteront sur les relations entre l'évolution de l'environnement mondial et la migration, les accords régionaux sur la migration, et la migration de la main-d'œuvre qualifiée. En outre, l'UNESCO publie une revue en ligne intitulée *Diversities*.

*Migrations sans frontières – Essais sur la libre circulation des personnes (2007)*

L'UNESCO étudie actuellement un scénario reposant sur des accords de libre migration aux niveaux régional et mondial et mettant l'accent sur les dimensions éthiques, économiques, sociales et des droits de l'homme d'une telle approche. En toile de fond de cette initiative, l'UNESCO a publié un ouvrage intitulé *Migrations sans frontières – Essais sur la libre circulation des personnes* (UNESCO/Berghahn), qui a été largement diffusé et bien accueilli, puisqu'il a reçu un prestigieux prix décerné par une importante association de recherche sur la migration établie au Canada, ainsi que la prix italien « Mediterraneo senza Frontiere ». Cela a aidé à faire connaître l'UNESCO au niveau international pour ce qui est des activités de recherche novatrices orientées vers l'action dans le domaine de la migration.

Suite à cette publication, l'UNESCO a établi un partenariat avec l'Université des Nations Unies (UNU) pour étudier les possibilités et défis associés à l'instauration de la libre circulation au sein d'organisations régionales à travers le monde. Il s'agit là, dans une large mesure, d'une idée nouvelle car l'intégration régionale est, depuis longtemps, essentiellement liée à la libre circulation des seuls biens et services. Or, les accords sur la migration suscitent un intérêt considérable dans plusieurs organisations régionales, d'où la nécessité d'analyser les obstacles entravant la conclusion de tels accords ainsi que la façon dont on pourrait les mettre au point et mieux les appliquer.

*Democracy and Human Rights in Multicultural Societies (2007)*

En adoptant à l'unanimité la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, les États membres de l'UNESCO ont accepté d'appliquer une nouvelle approche éthique et de respecter la diversité en tant que principe directeur d'une société démocratique. La Déclaration bénéficie toujours d'un

solide appui, mais il est généralement admis que la gestion démocratique de sociétés multiculturelles doit être repensée et améliorée. *Democracy and Human Rights in Multicultural Societies* représente une importante contribution à ce débat. Cet ouvrage analyse la gouvernance politique de la diversité culturelle, notamment la façon dont les politiques publiques ont répondu aux revendications de reconnaissance culturelle de plus en plus nombreuses exprimées par des mouvements ethno-nationaux, des groupes linguistiques, des minorités religieuses, des peuples autochtones et des communautés de migrants. Son principal objectif est de comprendre, expliquer et évaluer l'action menée par les pouvoirs publics face à la diversité ethnique, linguistique et religieuse. En recourant aux approches interdisciplinaires des sciences sociales comparées, les auteurs analysent les conditions, les formes et les conséquences d'une gouvernance – démocratique et axée sur les droits de l'homme – des sociétés multiethniques, multilingues et multiconfessionnelles.

*Migration and Human Rights – The United Nations Convention on Migrant Workers' Rights (2009)*

L'UNESCO a été l'un des principaux artisans de la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, un important instrument international relatif aux droits de l'homme qui a été ratifié par quelques 42 États (aucun des principaux États d'accueil occidentaux). Adopté en 1990 et entré en vigueur en 2003, ce traité est l'instrument juridique le plus complet dans ce domaine, mais il suscite des malentendus ainsi qu'une certaine réticence de la part des pays occidentaux. Pour surmonter ces obstacles et promouvoir la ratification de la Convention, l'UNESCO a lancé des études de pays à travers le monde, dont certaines ont été publiées dans un ouvrage intitulé *Migration and Human Rights – The UN Convention on Migrant Workers' Rights* (UNESCO/Cambridge UP, 2009). L'UNESCO est largement reconnue pour son expertise en ce qui concerne cette convention, notamment en sa qualité de membre du *Comité directeur international de la Campagne mondiale en faveur de la ratification de la Convention sur les droits des migrants*.

*Migrating Alone, Unaccompanied and Separated Children's Migration to Europe (2010)*

Les essais qui composent cet ouvrage étudient la question de la migration des enfants d'un point de vue juridique, sociologique et anthropologique, et analysent la situation dans les pays d'origine et les pays d'accueil. La décision planifiée, forcée ou spontanée de quitter son domicile et son pays revêt une autre dimension lorsque les migrants ne sont que des adolescents. Bien qu'elle présente des caractéristiques communes et de nombreux liens avec la migration des adultes, la migration indépendante des enfants est devenue un phénomène spécifique à l'échelle mondiale. Depuis le début des années 1990, la plupart des pays européens sont notamment des destinations et/ou des points de transit pour les jeunes migrants.

Face à la migration d'enfants séparés et non accompagnés, les politiques nationales des gouvernements européens ne sont pas toujours alignées sur les instruments juridiques (nationaux ou internationaux) établis pour la prise en charge des enfants « en détresse », quelle que soit leur origine ou nationalité. Les enfants migrants sont généralement perçus comme des migrants avant d'être considérés comme des enfants.

*Diversities (revue en ligne)*

L'UNESCO publie une revue en ligne intitulée *Diversities*, en coopération avec l'Institut Max Planck pour l'étude de la diversité religieuse et ethnique de Göttingen (Allemagne), qui représente une plate-forme pour les travaux de recherche – internationaux, interdisciplinaires et liés aux politiques – en sciences sociales dans les domaines de la migration, du multiculturalisme et des droits des minorités. Créée par l'UNESCO en 1998, *Diversities* (anciennement la Revue internationale sur les sociétés multiculturelles) est une revue spécialisée et professionnelle qui offre une plate-forme pour les travaux de recherche – internationaux, interdisciplinaires et liés aux politiques – en sciences sociales dans les domaines de la migration, des politiques multiculturelles et des droits de l'homme. Vingt-quatre numéros ont été publiés jusqu'ici, l'objectif étant d'améliorer les liens



entre les milieux universitaires dans diverses régions et à travers différentes disciplines des sciences sociales, en mettant l'accent sur la pertinence de la recherche en sciences sociales pour l'élaboration des politiques. Chaque numéro est consacré à un débat thématique cohérent portant sur une question clé dans le domaine de la migration et des sociétés multiculturelles. Les articles parus dans *Diversities* font l'objet d'un examen collégial externe. (La revue s'est imposée comme une publication de premier plan en la matière et attire un vaste lectorat grâce aux techniques de diffusion électronique novatrices.)

## **B. LE RÉSEAU DES MUSÉES DES MIGRATIONS**

Créé en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations en 2006, le Réseau des musées des migrations vise à renforcer la coopération entre les musées des migrations à l'échelle mondiale afin de faire mieux comprendre le rôle social, culturel et historique des migrations dans les pays concernés. Ce réseau compte actuellement 41 membres de tous les continents et sert de plate-forme pour l'échange d'informations ainsi que pour des initiatives et des expositions.

## TEMOIGNAGES D'ONG

(Recueillis par le Comité de liaison ONG-UNESCO)

À l'occasion du débat organisé sur ce thème par le Comité sur les ONG du Conseil exécutif (186<sup>e</sup> session) le 5 mai 2011, plusieurs ONG ont fait part de leur action dans ce domaine. Pour la plupart, cette action se situe dans le cadre européen. Depuis la fin des régimes communistes après 1989 en effet, et en raison des fortes différences de niveau de vie à l'intérieur de l'Europe et avec les pays environnants, la zone européenne est l'objet d'importants flux migratoires Est-Ouest et Sud-Nord – encore accentués par la crise récente – aux fortes conséquences sociales et humaines.

À l'occasion d'un important colloque à Cluj, Roumanie, Pax Romana a procédé à une analyse de cette situation en concentrant son regard sur la situation roumaine. L'émigration roumaine, souvent ancienne et d'abord saisonnière, a été en augmentation constante au cours des 20 dernières années, en direction de l'Allemagne, puis essentiellement de l'Italie et de l'Espagne. Elle a notamment triplé après l'ouverture de l'espace Schengen en 2002. C'est une émigration essentiellement rurale, masculine à 70 %. Source de revenus pour les familles, elle a cependant eu très vite des effets négatifs sur les structures familiales et pour les nombreux enfants restés au pays. Avec la crise, les retours au pays, volontaires ou forcés, sont en augmentation. Mais mal organisés et peu aidés, ils ne favorisent pas le transfert de compétences au profit du pays de retour.

Pax Romana s'est également penchée sur la question de l'intégration des migrants en Allemagne. Il existe dans ce pays un plan national d'intégration pour tous ceux qui y vivent légalement et de façon permanente. Les critères retenus pour une intégration réussie sont la compétence linguistique, la réussite économique, la connaissance et le respect des droits et devoirs du citoyen. Néanmoins cette démarche d'intégration est parfois mal acceptée par une opinion publique dont les préjugés sont entretenus par des médias où la voix des immigrés peine à se faire entendre. Une représentation plus positive de l'intégration, à la télévision, au cinéma ou dans les journaux, soulignant notamment le rôle des femmes, contribuerait à la définition d'un nouveau « vivre ensemble ».

Dans le même esprit, deux grandes ONG, Soroptimist International et le BICE (Bureau international catholique de l'enfance), se préoccupent de la situation en Moldavie.

Soroptimist rappelle que la Moldavie, pays de 4 millions d'habitants, le plus pauvre d'Europe, compte un demi-million de ressortissants vivant à l'étranger. Ils envoient régulièrement de l'argent au pays pour un montant supérieur à son PNB. Cependant cette situation a créé dans ce pays une nouvelle catégorie, celle des « orphelins sociaux », dont 27 % ont un parent à l'étranger, et 9 % les deux. Bien que pris en charge, pour 12 500 d'entre eux, dans des institutions spécialisées, ces enfants sont en situation précaire, souvent dramatique, risquant d'être soumis à toutes sortes d'abus. Par ailleurs, le taux de migration des jeunes de 15 à 24 ans est, en Moldavie, le plus élevé d'Europe. Depuis 2005, l'action de Soroptimist s'est notamment appliquée à la protection des jeunes femmes et filles, catégorie particulièrement vulnérable, surtout à partir de 16 ans, à la sortie du système scolaire. Le projet, comprenant des cours d'« éducation à la vie » est ciblé sur quatre internats de jeunes filles.

Le BICE se préoccupe également de la situation en Moldavie et de la protection des enfants délaissés : 15 % des victimes de traite et d'abus sexuels sont des enfants élevés en institution ou dont les parents sont des migrants (50 % vers la Russie). Le projet « Enfants délaissés de Moldavie » est mené avec plusieurs organisations partenaires. Il vise à réduire l'impact négatif des migrations pendulaires sur les enfants délaissés dans cinq régions de Moldavie : un travail d'accompagnement est entrepris auprès des parents migrants (en France, Russie, CEI), pour aider parents et enfants à vivre au mieux leur éloignement, et conserver le lien entre parents et enfants restés au pays. Il est appuyé sur un manuel actuellement en versions française et russe.

ATD Quart Monde s'intéresse aux conditions de vie extrêmement précaires des migrants en situation irrégulière, souvent réduits à un état d'extrême pauvreté. Dans le cadre européen, l'organisation a entrepris une lutte pour le soutien aux plus démunis, individus, familles, communautés déplacées et exilées pour causes de violence, de guerre, de misère dans leur pays d'origine. L'organisation est également engagée pour la reconnaissance des immigrés clandestins (au nombre de 4,5 millions en Europe), au nom de la dignité humaine proclamée par les pays européens, et des droits fondamentaux. Elle lance un appel pour une alliance afin de ne plus considérer les migrants comme une menace, mais comme un enrichissement pour le pays d'accueil.

La FIFCJ (Fédération internationale des femmes des carrières juridiques) a tenu à Buenos Aires du 8 au 12 novembre 2010 un Conseil élargi consacré aux femmes migrantes et dont les sous-thèmes étaient : – féminisation des migrations – violences et migrations – droits économiques, sociaux, culturels – droits humains et citoyenneté. Une déclaration finale a été adoptée, dont les recommandations portaient sur les points principaux suivants :

- la vulnérabilité des femmes migrantes, objets de trafic, d'abus et d'exploitation, souvent renforcés par la politique restrictive des États ;
- le besoin de protection et de dignité dans les pays d'accueil, et donc la demande d'une plus grande ouverture à la citoyenneté, à condition de respecter les lois et traditions du pays d'accueil ;
- le lien entre la question des migrations et la lutte contre la pauvreté ;
- l'importance de la scolarisation pour l'insertion des populations migrantes.